



Droit de visite dans un pays autre que la france

Par **audry dubois**, le **11/11/2016** à **15:03**

Bonjour,

Il y a une semaine de cela , le conjoint de ma soeur à décidé de la quitter et lui a ordonné de quitter le domicile familial. Elle s'est alors réfugiée chez ma mère (qui vit en France) Seulement , ils ont eu un enfant ensemble. Autre point , le papa est belge et réside donc en Belgique. Il vient d'appeler ma soeur en lui demandant de prendre l'enfant ce week end. Seulement ma soeur redoute que si elle accepte , il ne lui ramènera pas. Si cela arrive , que doit elle faire juridiquement parlant étant donné qu'il vit en Belgique? Que risque t-elle si elle reprend l'enfant de force ? Et pire , que peut elle faire si il quitte le pays ? Merci de votre réponse.